

Décision

Générale

colonial

Décision n° 662 accordant une permission de trois semaines à Youssouf Ali.

n° 662

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 juin 1949

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1949 v2

Date du numéro
30 juin 1949

VISAS

Vul'ordonnance organique, du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

Vul'a demande de permission en date du 1er juin 1949 formulée par Voussouf Ali, infirmier 7e échelon

Vul'avis favorable du directeur du service de santé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de trois semaines à solde entière, pour se rendre en brousse, est accordée à Youssouf Ali, infirmier, 7e échelon en service à l'hôpital colonial. Art. 2.— La présente décision qui aura effet pour compter du 10 juin 1949, enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général
R.

CHAMBOREDON